

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche  
DEFR

Berne, 22 août 2024 / DR  
VL/ LFMG

Expédition électronique : [armscontrol@seco.admin.ch](mailto:armscontrol@seco.admin.ch)

## Modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

### Commentaire général

Le PLR tient à souligner l'importance de cette législation pour la politique extérieure et de sécurité de la Suisse, ainsi que pour la préservation de notre capacité industrielle nationale.

La situation géopolitique mondiale a évolué de manière significative, avec des conflits comme la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le conflit au Proche-Orient et les tensions croissantes entre plusieurs États qui augmentent l'insécurité mondiale. Ces conflits ne disparaîtront pas à court terme, et le risque d'escalade est réel. Il est donc essentiel que le Conseil fédéral puisse réagir rapidement lorsque l'intérêt national est en jeu. La modification de la LFMG permettrait au Conseil fédéral de s'écarter des critères d'autorisation en cas de circonstances exceptionnelles, tout en respectant les obligations internationales de la Suisse, y compris le droit de la neutralité.

De plus, cette modification permettrait de maintenir en Suisse une capacité industrielle adaptée aux besoins de notre défense, ainsi que des emplois dans des domaines de haute technologie. En outre, elle renforcerait la position de la Suisse en tant que partenaire fiable sur la scène internationale, ce qui constitue un avantage certain dans les discussions d'affaires compensatoires. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de donner un blanc-seing au Conseil fédéral, mais de fixer un cadre légal clair. Le respect du droit international et des principes de politique étrangère de la Suisse, ainsi que ses obligations internationales, restent pleinement applicables.

Il est crucial de distinguer cette modification de la question de l'interdiction de réexportation des armes, qui est un scénario totalement distinct. Prétendre que le Conseil fédéral autoriserait des livraisons directes d'armes à des États répréhensibles ne respectant pas les droits de l'homme dénote un manque de confiance envers notre gouvernement, que le PLR ne partage pas. La loi du plus fort est de retour, et nous devons en tirer des enseignements pour garantir notre souveraineté, notre liberté et notre prospérité.

Pour toutes ces raisons, Le PLR Suisse soutient la modification de la LFMG telle que proposée, tout en insistant sur l'importance de baliser strictement l'application des dérogations pour garantir qu'elles soient utilisées de manière responsable et en dernier recours.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart  
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jonas Projer